

les plans de Champlain et ceux des Jésuites, et du zèle que ceux-ci mettaient à profiter de toutes les circonstances pour faire progresser la colonie.

" Les Pères Jésuites, dit-il, étaient persuadés, comme Champlain l'avait été, que pour rendre plus facile la conversion des sauvages, il fallait créer des établissements au moyen desquels on pût les arracher à la vie nomade. Le Père Paul Le Jeune se saisit d'une excellente occasion qui se présenta d'exécuter ce projet, etc., etc."

Il cite, page 70 et suivantes du même volume, l'admirable lettre du Père Le Jeune sur la colonisation et ses travaux. Il dit, page 75 du même volume :

" Il n'y a pas à douter du rôle qu'a joué l'influence du clergé dans le recrutement de nos colons ; les étrangers l'admettent, et on est surpris de voir ensuite ceux-ci affirmer — sans preuve — que nous descendons d'une classe de misérables chassés par les tribunaux français."

Il dit encore, page 87 de ce même second volume :

" Lorsque la relation du Père Le Jeune (1635) lui tomba entre les mains, madame de Combalet eut comme une révélation. C'est au Canada, se dit-elle, c'est au Canada que j'accomplirai l'œuvre principale de ma vie."

Il dit, page 118 du même volume :

" Les Pères Jésuites avaient mis toute leur influence au service de l'association qui se formait au sujet de Montréal ; les directeurs des Cent-Associés paraissaient voir l'entreprise d'un œil favorable ; mais il n'en était pas ainsi de certains traiteurs, employés ou membres de la grande compagnie ; ceux-ci dénonçaient comme des abus les privilèges accordés à la société de Montréal."

Il dit encore, dans le même volume, page 130 :

" Les religieux n'obtenaient presque rien des Cent-Associés ; néanmoins, voyant que les sauvages ne voulaient pas venir à eux, ils eurent le courage de se porter avec plus d'énergie que jamais du côté des missions."

Dans le même volume, parlant des accusations lancées par certains traiteurs contre les Jésuites, il dit, page 132 :

" La compagnie des Cent-Associés comptait parmi ses membres les plus actifs plusieurs commerçants, ceux-là même qui dirigeaient la traite et avaient contracté l'obligation d'aider les Jésuites dans leurs travaux apostoliques, mais qui s'écartaient si facilement de ce devoir. On les entendit se plaindre de ce que les religieux traitaient à leur détriment. Dès 1636, le Père Le Jeune se défendit de cette accusation et protesta que les Pères étaient, au contraire, très pauvres. Tout nous indique, en effet, qu'ils vivaient dans les plus grandes privations, à Québec et ailleurs."

Dans le même second volume, page 141, il donne la preuve de l'empressement que les Jésuites mettaient à coloniser leurs terres. Avant même d'avoir vu terminer les difficultés, à